

SÉNAT

ARRÊTÉ N° 2026/ 002/SENAT/PT DU 08 SEPTEMBRE 2026
portant nomination au Sénat

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu le Règlement intérieur du Sénat ;

Considérant l'urgence et les nécessités de service ;

Après consultation du Bureau du Sénat ;

ARRÊTE

Monsieur **Edouard OUIN-OURO**, Administrateur du travail, est nommé pour assurer les tâches administratives et financières courantes nécessaires au fonctionnement du Sénat jusqu'à l'adoption du Règlement administratif du Sénat et à la mise en place des organes du Secrétariat général du Sénat.

Fait à Cotonou, le 08 septembre 2026



Patrice TALON

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; CCOM : 1 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.